

Réunion ordinaire du CE France Telecom DT Ouest du 26 janvier 2007

Etaient présents :

Pour la Direction :

JACOLOT Catherine, Directrice Territoriale, Présidente du CE
Mario PETRICOLA (DRH)
Sylvie LE NIR (Responsable Dialogue Social)

Pour les représentants du personnel:

Membres titulaires:

Bernard ELIOT, Jean Bernard PIGNON, Martine GUENEUGUES, Claudine CHEFSON, Daniel GILLARD, Jacques FEREOL, Daniel GATE (CGT).
Dominique LESEIGNEUR, Marie SCHOELINCK, Dominique CHASLE, Thierry LELIEVRE, Bertrand CUVELIER, Christian FOURNIER (SUD).
Bernard LE MEHAUTE, Marie Pascale SAUPIN, Chantal ROCHOUX, Catherine FREHEL, Jean Marc CHIRON (CFDT).

Membres suppléants:

Christian CORNUAILLE, Chantal CUISNIER, Fabrice JOLYS, Elisabeth ROUSSEAU, Nadine PLESSE, Alain CHAZAL, Micheline FOUCHE (CGT).
Claude BARGAIN, Anne KERSALE, Jean-Luc PIOGER, Marcelle LE BLOA, Jean Luc BLANCHARD, Frédéric LIEVRE (SUD).
Franck BEAUMONT, Mireille VIVIER, Joel MARTIN, Joël BARBU, Franck BESNARD (CFDT).

Représentants syndicaux:

Guy JOURDEN (CGT)
François PRENEAU (SUD)
Nathalie LE HIR (CFDT)
Jean Michel MARTIN (FO)
Xavier GRIMAUD (CFTC)
Bruno HOFF (CGC)
Pierrick GOUEDARD (UNSA)

Le Comité d'Etablissement a tenu une réunion ordinaire le 26 janvier 2007 de 10 heures 12 à 11 heures 39 dans les bâtiments du siège de la Direction Territoriale Ouest à Rennes.

L'ordre du jour était le suivant :

- 1) Désignation du Secrétaire de séance
- 2) Election des membres du Bureau (Secrétaire, Secrétaire-adjoint, Trésorier et Trésorier-adjoint)
- 3) Désignation des représentants du CE au Comité Central d'Entreprise de l'Unité Economique et Sociale (sous réserve de connaître les candidats)
- 4) Mise en place des Commissions
- 5) Règlement intérieur du Comité
- 6) Mise en place des CHSCT
- 7) Calendrier annuel des séances du Comité

La Présidente souhaite la bienvenue à ceux qui connaissent déjà le fonctionnement de ce nouveau CE ainsi qu'à ceux qui s'y réunissent pour la première fois. Elle note avec satisfaction que des élus des deux anciens CE des DR Bretagne et Pays de la Loire sont assis les uns à côté des autres. Elle insiste sur la nécessité de trouver rapidement des règles de fonctionnement et d'assurer la continuité des instances vis-à-vis des salariés. L'ordre du jour comprend un certain nombre de points formels et la Présidente note que les élus ont des déclarations préalables à lire, ce qui est légitime. Il convient néanmoins en premier lieu d'élire un Secrétaire de séance.

Point 1 - Désignation du Secrétaire de séance

Selon Bernard LE MEHAUTE, le rôle de Secrétaire de séance échoit à l' élu le plus âgé du CE. Il s'agit de Jacques FEREOL.

Jacques FEREOL remercie l'assemblée pour son élection momentanée.

Avant que les élus procèdent à la lecture des déclarations préalables, la Présidente suggère que le Secrétaire fasse l'appel des présents.

Jacques FEREOL indique que les élus de la délégation CGT présents sont : Mmes GUENEUGUES, CHEFSON, CUISNIER, PLESSE et FOUCHE et MM. ELIOT, PIGNON, GILLARD, FEREOL, GATE, CORNUAILLE, JOLYS et CHAZAL ; Mme ROUSSEAU est excusée. M. JOURDEN, représentant syndical CGT, est présent. Pour la délégation SUD sont présents : Mmes KERSALE, SCHOELINCK, LE BLOA et MM. LESEIGNEUR, CHASLE, LELIEVRE, CUVELIER, FOURNIER, BARGAIN, PIOGER, BLANCHARD et LIEVRE ; M. PRENEAU, représentant syndical SUD, est présent. Pour la délégation CFDT, sont présents, Mmes ROCHOUX, FREHEL, VIVIER et MM. LE MEHAUTE, BEAUMONT, BARBU, BESNARD ; Mme SAUPIN et MM. CHIRON et MARTIN sont excusés. Mme LE HIR, représentante syndicale CFDT, est présente. M. MARTIN, représentant syndical de la délégation FO, excusé, est remplacé par M. DAUVERGNE ; M. HOFF, représentant syndical CGC, excusé, est remplacé par M. CHANCERELLE ; M. GOUEDARD, représentant syndical de l'UNSA, et M. GRIMAUD, représentant syndical CFTC, sont présents.

La Présidente donne la parole aux élus pour la lecture des déclarations préalables.

Pour la CFDT, Chantal ROCHOUX donne lecture d'une déclaration préalable. (*Document joint en annexe*).

Pour SUD, Frédéric LIEVRE donne lecture d'une déclaration préalable. (*Document joint en annexe*).

Guy JOURDEN déplore l'insuffisance du nombre de micros mis à disposition des élus (un pour six ou huit), quand la Direction en a deux pour trois. La sonorisation devra donc être revue pour garantir le bon déroulement des réunions du nouveau CE.

Pour la CGT, Guy JOURDEN donne lecture d'une déclaration préalable. (*Document joint en annexe*).

La Présidente constate que le cadre du nouveau CE est désormais dressé. Elle ne souhaite pas répondre point par point aux remarques formulées par les élus dans leurs déclarations préalables. Ces réponses seront apportées pour partie au fur et à mesure du fonctionnement du CE.

La Présidente souhaite réaffirmer son attachement à faire fonctionner au mieux toutes les instances dans leurs rôles (CE, CHSCT). Elle sera particulièrement attentive aux alertes que les élus pourront lui faire remonter à ce sujet. La Direction s'efforcera de donner aux représentants du personnel le maximum de visibilité par anticipation sur les actions qui seront menées en termes d'évolution ou de réorganisation et prendra le temps nécessaire pour que ces derniers puissent avoir une information la plus complète possible sur chaque dossier.

La Présidente ajoute que Mario PETRICOLA, qui suit à la semaine le dossier Pages Jaunes, évoqué dans l'une des déclarations, communiquera quelques informations aux élus à ce sujet qui la soucie autant que ces derniers. Il sera fait en sorte que les choses se résolvent au mieux, dans la plus grande transparence, avant fin mars.

Mario PETRICOLA explique que sur les 22 salariés concernés sur le périmètre actuel de Pages Jaunes, 13 ont été reçus par les services du bassin et ont déjà trouvé un poste ; parmi les 9 restants, certains ont des entretiens programmés. Par ailleurs, Véronique GARGAM a reçu une délégation de salariés qui a souhaité avoir un retour hebdomadaire sur l'avancement du projet. Mario PETRICOLA croit se souvenir que certains de ces salariés détenaient un mandat.

Mario PETRICOLA propose de faire un point sur l'avancement de ce dossier au prochain CE, sachant que la Direction s'est engagée à ce qu'un poste soit proposé avant le 31 mars aux salariés souhaitant réintégrer le Groupe et ne pas poursuivre leur activité sur Pages Jaunes.

Point 2 – Election des membres du Bureau (Secrétaire, Secrétaire-adjoint, Trésorier et Trésorier-adjoint)

Jacques FEREOL informe que suite à la rencontre intersyndicale, des candidatures seront proposées pour chaque poste.

Election du Secrétaire du CE

Jacques FEREOL fait appel aux candidatures pour le poste de Secrétaire du CE.

Bernard ELIOT est candidat à ce poste.

La Présidente sollicite d'autres candidatures éventuelles. Il n'y en a pas. Elle propose donc de passer au vote.

Jacques FEREOL rappelle les noms des titulaires votants : Bernard ELIOT, Jean-Bernard PIGNON, Martine GUENEUGUES, Claudine CHESFON, Daniel GILLARD, Jacques FEREOL, Daniel GATE pour la CGT ; Dominique LESEIGNEUR, Marie SCHOELINK, Dominique CHASLE, Thierry LELIEVRE, Bertrand CUVELIER et Christian FOURNIER pour SUD. Bernard LE MEHAUTE, Mireille VIVIER (en remplacement de Marie-Pascale SAUPIN), Chantal ROCHOUX, Joël BARBU (en remplacement de Catherine FREHEL), Franck BESNARD (en remplacement de Jean-Marc CHIRON) pour la CFDT.

La Présidente fait procéder à l'élection du Secrétaire du CE de la DT Ouest.

Avec 18 voix Pour (les élus titulaires) et une abstention (la Présidente), Bernard ELIOT est élu Secrétaire du CE de la DT Ouest.

Election du Secrétaire-adjoint

Jacques FEREOL fait appel aux candidatures pour le poste de Secrétaire-adjoint.

Bernard LE MEHAUTE se présente pour la CFDT.

La Présidente constate qu'il n'y a pas d'autre candidat et fait procéder au vote.

Avec 18 voix Pour (les élus titulaires) et une abstention (la Présidente), Bernard LE MEHAUTE est élu Secrétaire-adjoint du CE de la DT Ouest.

Election du Trésorier

Jacques FEREOL fait appel aux candidatures pour le poste de Trésorier.

Thierry LELIEVRE se présente pour SUD.

La Présidente constate qu'il n'y a pas d'autre candidat et fait procéder au vote.

Avec 18 voix Pour (les élus titulaires) et une abstention (la Présidente), Thierry LELIEVRE est élu Trésorier du CE de la DT Ouest.

Bernard ELIOT indique qu'au vu du périmètre du CE et des budgets importants que représentent le fonctionnement et les Activités sociales et culturelles, les organisations syndicales représentées au CE ont proposé qu'il y ait deux postes de Trésoriers-adjoints dans le Bureau.

Jacques FEREOL fait appel aux candidatures pour le premier poste de Trésorier-adjoint.

Frédéric LIEVRE se présente pour SUD.

Avec 18 voix Pour (les élus titulaires) et une abstention (la Présidente), Frédéric LIEVRE est élu Trésorier-adjoint du CE de la DT Ouest.

Jacques FEREOL fait appel aux candidatures pour le second poste de Trésorier-adjoint.

Daniel GATE se présente pour la CGT.

Avec 18 voix Pour (les élus titulaires) et une abstention (la Présidente), Daniel GATE est élu Trésorier-adjoint du CE de la DT Ouest.

La Présidente indique ne pas être opposée au fait qu'il y ait deux Trésoriers-adjoints, étant donné l'importance de ce poste vital pour le CE, pour lequel une professionnalisation est nécessaire. Elle précise que les moyens accordés ne varieront pas.

Jacques FEREOL récapitule la composition du Bureau du CE de la DT Ouest : le Secrétaire du CE est Bernard ELIOT (CGT) ; le Secrétaire-adjoint est Bernard LE MEHAUTE (CFDT) ; le Trésorier est Thierry LELIEVRE (SUD) et les Trésoriers-adjoints sont Frédéric LIEVRE (SUD) et Daniel GATE (CGT).

Bernard ELIOT remercie les membres du CE de la confiance qu'ils lui accordent. Il souhaite lire l'intervention suivante :

Intervention du Secrétaire du CE de la DT Ouest

« En procédant à l'élection du bureau du comité d'Etablissement de la Direction Territoriale Ouest, les membres du CE viennent d'accomplir leur toute première décision.

Cette première phase s'est déroulée conformément à l'accord que nous avons passé entre organisations. Nous démontrons ainsi la responsabilité de nos organisations syndicales respectant le vote des salariés de France Telecom sur la Direction Territoriale Ouest et assurant une gestion collective du Comité d'Etablissement dans l'intérêt des salariés de France Télécom.

En participant massivement à ces élections, les salariés ont montré leur attachement au dialogue social et reconnu l'importance des institutions représentatives du personnel. Le travail engagé dans les différents CE régionaux dans la précédente mandature est en quelque sorte validé.

Nous entrons aujourd'hui dans une nouvelle phase dans les relations sociales à France Telecom.

Ensemble, membres du bureau, membres du comité d'Etablissement nous allons travailler ensemble dans l'intérêt des salariés, tant dans le domaine économique et social, que dans le domaine des activités sociales et culturelles.

Le large périmètre du CE, la diversité de nos attaches géographiques, professionnelles et syndicales va nécessiter un mode de fonctionnement et de travail collectif afin de permettre la plus grande efficacité.

Rapidement, nous aurons à définir et à répartir les activités administratives du CE afin de rassurer les assistantes du CE et de rendre opérationnel le CE.

Cela va être une des premières priorités du bureau du CE.

En nous donnant ce mandat, les salariés adressent aussi un message fort à la direction de France Telecom quand à la nécessité de prendre en compte leurs revendications et d'y répondre favorablement que ce soit sur les conditions de travail, la santé au travail, l'emploi, de stopper les restructurations.

Enfin je veux souligner que si le comité d'Etablissement est une institution importante dans les relations sociales à France Telecom, elle ne remplace pas le rôle primordial des organisations syndicales, de leurs représentants et des délégués syndicaux qui gardent toutes leur prérogatives en matière de propositions, de négociations et d'actions, malgré une transformation du droit syndical qui se traduit par une diminution importante des moyens.

Concernant la mise en place du comité d'établissement, il est souhaitable qu'une rencontre du bureau du ce et des responsables de la direction Territoriale de France Telecom se déroule rapidement pour définir les moyens nécessaires permettant au Comité et à ses membres de travailler le plus rapidement possible.»

Bernard ELIOT précise qu'il y a deux assistantes du CE à Rennes et deux autres assistantes à La Gaudinière. D'autre part, le CE de la DR Bretagne a repris la gestion des bibliothèques de Quimper et Lanester qui emploient deux assistantes bibliothécaires. Le CE de la DT Ouest compte donc aujourd'hui six salariées.

La Présidente confirme qu'il faudra rapidement convenir de dates de rencontres entre la Direction et les membres du Bureau pour évoquer le dernier point soulevé par Bernard ELIOT.

Bernard ELIOT souhaite à présent valider l'ouverture des comptes pour permettre au Trésorier et aux Trésoriers-adjoints de commencer à travailler. A cette fin, il soumet au CE la délibération suivante :

« Au cours de la réunion du 26 janvier 2007, le Comité d'Etablissement, élu régulièrement le 11 janvier 2007 et possédant légalement la personnalité civile a décidé d'ouvrir deux comptes : un compte aux services financiers de La Banque Postale pour le budget de fonctionnement du CE et un compte au Crédit Coopératif pour le budget des activités sociales et culturelles. Le Secrétaire du Comité d'Etablissement, Monsieur ELIOT Bernard, sera chargé des démarches nécessaires ; Monsieur LELIEVRE Thierry, Trésorier et Messieurs GATE Daniel et LIEVRE Frédéric, Trésoriers adjoints, ont été désignés pour signer les chèques ou les ordres de virement, paiements ou retraits. En cas d'empêchement, ils pourront être remplacés par Monsieur ELIOT Bernard, Secrétaire et Monsieur LE MEHAUTE Bernard, Secrétaire adjoint. Pour les activités sociales et culturelles, le ou la Président(e) de la Commission est également désigné(e). »

La Présidente soumet cette délibération au vote du CE.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Point 3 – Désignation des représentants du CE au Comité Central de l'Unité Economique et Sociale (sous réserve de connaître les candidats) (reporté)

Jacques FEREOL indique que certains élus souhaiteraient connaître la raison du report du point 3 de l'ordre du jour.

La Présidente explique que les décisions nécessaires ne sont pas encore prises entre les organisations syndicales et le Groupe. Ce point est donc reporté au prochain CE.

Point 4 – Mise en place des Commissions

La Présidente rappelle que les Commissions obligatoires sont : la Commission Formation Professionnelle, la Commission Egalité professionnelle et la Commission Logement.

Commission Formation Professionnelle

Anne KERSALE se présente pour SUD.

Jacques FEREOL constate qu'il n'y a pas d'autre candidat.

La Présidente propose de passer au vote.

A l'unanimité, Anne KERSALE est élue Présidente de la Commission Formation professionnelle.

Commission Egalité professionnelle

Joël BARBU indique que Marie-Pascale SAUPIN, aujourd'hui excusée, est candidate à la présidence de cette Commission.

Jacques FEREOL constate qu'il n'y a pas d'autre candidat.

La Présidente propose de passer au vote.

A l'unanimité, Marie-Pascale SAUPIN est élue Présidente de la Commission Egalité professionnelle.

Commission Logement

Daniel GILLARD est candidat à la présidence de cette Commission.

Jacques FEREOL constate qu'il n'y a pas d'autre candidat.

La Présidente propose de passer au vote.

A l'unanimité, Daniel GILLARD est élu Président de la Commission Logement.

Commission ASC

Jacques FEREOL se présente comme candidat à la présidence de cette Commission.

Il n'y a pas d'autre candidat.

La Présidente propose de passer au vote.

A l'unanimité, Jacques FEREOL est élu Président de la Commission ASC.

Jacques FEREOL propose d'élire les membres des Commissions spécialisées.

Commission Emplois et Métiers

Dominique LESEIGNEUR est candidat à la présidence de cette Commission.

Jacques FEREOL constate qu'il n'y a pas d'autre candidat.

La Présidente propose de passer au vote.

A l'unanimité, Dominique LESEIGNEUR est élu Président de la Commission Emplois et Métiers.

Commission Economie et Evolution des Marchés

Joël BARBU indique que Jean-Marc CHIRON, excusé, est candidat à la présidence de cette Commission pour la CFDT.

Jacques FEREOL constate qu'il n'y a pas d'autre candidat.

La Présidente propose de passer au vote.

A l'unanimité, Jean-Marc CHIRON est élu Président de la Commission Economie et Evolution des Marchés.

Jacques FEREOL indique que les organisations syndicales ont souhaité ajouter une Commission Communication.

La Présidente souhaite se faire préciser les missions de cette nouvelle Commission.

Bernard ELIOT explique qu'au vu de l'expérience des deux précédents CE et étant donné l'importance de la communication dans le travail du CE, les organisations syndicales souhaitent mettre en place une Commission Communication qui, en lien avec le Bureau du CE et ce dernier, sera chargée de faciliter la communication du CE en interne et en externe.

La Présidente note qu'il s'agit bien d'une Commission et non d'une Sous-commission des ASC comme ce fut le cas précédemment.

Bernard ELIOT le confirme : la communication ne portera pas uniquement sur les offres du CE en matière sociale et culturelle mais aussi sur le travail du CE et des Commissions, notamment dans le domaine économique.

La Présidente croit savoir que les élus ne souhaitent pas de participation de l'entreprise dans cette Commission. Elle ne préjuge pas aujourd'hui d'éventuels moyens complémentaires à attribuer à cette Commission.

Daniel GATE est candidat à la présidence de cette Commission.

Arrivée de Catherine FREHEL.

Jacques FEREOLE constate qu'il n'y a pas d'autre candidat.

La Présidente propose de passer au vote.

A l'unanimité, Daniel GATE est élu Président de la Commission Communication.

La Présidente remercie les Présidentes et Présidents des différentes commissions nouvellement élus, à savoir :

- Anne KERSALE, à la présidence de la Commission Formation professionnelle ;
- Marie-Pascale SAUPIN, à la présidence de la Commission Egalité professionnelle ;
- Daniel GILLARD, à la présidence de la Commission Logement ;
- Jacques FEREOLE, à la présidence de la Commission ASC ;
- Dominique LESEIGNEUR, à la présidence de la Commission Emplois et Métiers ;
- Jean-Marc CHIRON, à la présidence de la Commission Economie et Evolution des Marchés ;
- Daniel GATE, à la présidence de la Commission Communication.

La Présidente ajoute que le CE compte sur leur investissement pour que chacune de ces Commissions fonctionne le mieux possible et qu'elle soit à même de formuler des avis en CE dans les domaines qui la concerne.

Bernard ELIOT propose qu'au sein de chaque Commission, il y ait parité entre les différentes organisations syndicales en termes de membres. Il est ainsi proposé que :

- la Commission Emplois et Métiers soit composée de 9 membres (3 CGT, 3 SUD et 3 CFDT) ;
- la Commission Economie et Evolution des Marchés soit composée de 6 membres (2 CGT, 2 SUD et 2 CFDT) ;
- la Commission ASC soit composée de 12 membres (4 CGT, 4 SUD et 4 CFDT) ;
- la Commission Formation professionnelle soit composée de 6 membres (2 CGT, 2 SUD et 2 CFDT) ;
- la Commission Egalité professionnelle soit composée de 6 membres (2 CGT, 2 SUD et 2 CFDT) ;
- la Commission Logement soit composée de 6 membres (2 CGT, 2 SUD et 2 CFDT) ;
- la Commission Communication soit composée de 6 membres (2 CGT, 2 SUD et 2 CFDT).

Bernard ELIOT ajoute qu'il appartiendra aux organisations syndicales de transmettre assez rapidement les noms des différents membres désignés pour que ceci soit validé lors du prochain CE. Il suggère de désigner aujourd'hui une partie des membres de la Commission ASC, des décisions devant être prises rapidement dans le domaine des activités sociales et culturelles, des travaux ayant déjà été engagés par les anciens CE Bretagne et Pays de la Loire.

Joël BARBU fait savoir que la CFDT est d'ores et déjà à même de communiquer la liste de ses membres au sein des différentes Commissions. En outre, la CFDT souhaiterait que les travaux des Commissions soient réalisés dans la plus grande clarté et que tous les documents préalables à toute décision prise en CE soient remis aux élus en même temps que ceux de la Direction. En effet, elle se refuse à travailler comme précédemment, c'est-à-dire dans la précipitation, les dossiers étant parfois remis le matin pour prise de décision le

jour même. La CFDT souhaite enfin bénéficier du temps de réflexion nécessaire avant toute prise de décision.

La Présidente suggère de définir ces aspects liés au fonctionnement des Commissions dans le cadre du règlement intérieur.

Joël BARBU énumère la liste des membres de la CFDT au sein de la Commission ASC : Joël MARTIN, Franck BEAUMONT, Michel FILLION, Nicole NARAÏNEN.

Pour SUD, Thierry LELIEVRE propose les membres suivants : Dominique CHASLE, Jean-Luc PIOGER, François JOUENNE, Christian FOURNIER.

Pour la CGT, Jacques FEREOL propose les membres suivants : Christian CORNUAILLE, Micheline FOUCHE, Jacques FEREOL, Nadine PLESSE.

Jacques FEREOL propose que la Commission ASC se réunisse dès le mardi 30 janvier.

A la demande de la Présidente, Jacques FEREOL récapitule la composition de la Commission ASC :

- pour la CFDT : Joël MARTIN, Franck BEAUMONT, Michel FILLION, Nicole NARAÏNEN ;
- pour SUD : Dominique CHASLE, Jean-Luc PIOGER, François JOUENNE, Christian FOURNIER ;
- pour la CGT : Christian CORNUAILLE, Micheline FOUCHE, Jacques FEREOL, Nadine PLESSE.

Dans un souci de gain de temps, Dominique LESEIGNEUR suggère de noter au procès-verbal les membres des Commissions que sont d'ores et déjà connus, sachant que chaque organisation syndicale devra éventuellement compléter sa liste ultérieurement.

Jacques FEREOL indique que les membres déjà identifiés de la Commission Formation professionnelle sont :

- pour SUD : Anne KERSALE et Claude BARGAIN ;
- pour la CFDT : Jean-Louis BIOU et Christian LEOST ;
- pour la CGT : à désigner.

Pour la Commission Egalité professionnelle, les membres identifiés sont :

- pour SUD : Marcelle LE BLOA et Jean-Luc BLANCHARD ;
- pour la CFDT : Marie-Pascale SAUPIN et Frédéric CHEVRET ;
- pour la CGT : à désigner.

Pour la Commission Logement, les membres identifiés sont :

- pour SUD : Christian FOURNIER et Robert GRENIER ;
- pour la CFDT : Mireille VIVIER et Didier LE DOUARIN ;
- pour la CGT : Daniel GILLARD et un autre membre à désigner.

Pour la Commission Emplois et Métiers, les membres identifiés sont :

- pour SUD : Dominique LESEIGNEUR, Frédéric LIEVRE et Alain LUCAS ;
- pour la CFDT : Joël BARBU, Gérard DEBEAULIEU et Chantal ROCHOUX ;
- pour la CGT : Jean-Bernard PIGNON, Guy JOURDEN et Fabrice JOLYS.

Pour la Commission Economie et Marché, les membres identifiés sont :

- pour SUD : Bertrand CUVELIER et un membre à désigner ;
- pour la CFDT : Jean-Marc CHIRON et Franck BESNARD ;
- pour la CGT : à désigner.

Pour la Commission Communication, les membres identifiés sont :

- pour SUD : à désigner ;
- pour la CFDT : Nathalie LE HIR et Catherine FREHEL ;
- pour la CGT : Daniel GATE et Guy JOURDEN.

La Présidente suggère que chaque Président de Commission communique l'orthographe exacte des noms de ses membres.

Jacques FEREOL invite les Présidents des autres Commissions à communiquer rapidement à Béatrice la liste des membres de sa Commission pour qu'elle puisse leur adresser les convocations aux différentes réunions des Commissions.

La Présidente souhaiterait que Philippe MAURICE, Directeur de la transformation et des performances, qui intervient régulièrement sur de nombreux sujets et sera l'interlocuteur privilégié de la Commission Economie et Evolution des Marchés, puisse être présent au CE pour l'assister.

Guy JOURDEN en déduit que la Présidente admet le fait que la DT recouvre un périmètre plus large qui justifie la présence d'un plus grand nombre de représentants de la Direction. Ceci sera à prendre en compte dans les discussions qui pourront intervenir en ce qui concerne les moyens attribués au CE.

La Présidente précise qu'il s'agit d'une demande pratique et que grâce à la présence de Philippe MAURICE, elle souhaite assurer davantage de cohésion et être capable de répondre à davantage de questions des élus.

François PRENEAU rappelle qu'une réunion est prévue prochainement entre la Direction et le Bureau du CE. Il propose de ré aborder ce point à la prochaine séance.

Guy JOURDEN suggère de donner délégation au Bureau du CE pour trancher sur ce point.

La Présidente résume la situation : ce point sera abordé au prochain CE après la rencontre entre la Direction et le Bureau du CE.

La Présidente propose de passer à l'examen du point suivant de l'ordre du jour concernant le règlement intérieur du nouveau CE.

Point 5 - Règlement intérieur du Comité

Jacques FEREOL explique que le règlement intérieur du CE de la DT Ouest n'a pas encore été rédigé. Les élus proposent de confier cette tâche à une Commission temporaire pour laquelle il convient de désigner un Président et deux représentants par syndicat.

La Présidente approuve ce mode de fonctionnement qui lui semble être le plus efficace. Elle demande qui est candidat à la présidence de cette Commission temporaire.

Daniel GATE est candidat à la présidence de cette Commission.

Après consultation des différentes organisations syndicales, Jacques FEREOL indique que les membres de cette Commission temporaire seront :

- pour la CFDT : Joël BARBU et Franck BEAUMONT ;
- pour SUD : à désigner ;
- pour la CGT : Daniel GATE et Daniel GILLARD.

Point 6 – Mise en place des CHSCT

La Présidente suggère aux élus de procéder de la même manière que pour le règlement intérieur en désignant une Commission temporaire pour la mise en place des CHSCT.

Bernard ELIOT est candidat à la présidence de cette Commission.

Jacques FEREOL indique que la Commission temporaire chargée de la mise en place des CHSCT comprendra les membres suivants :

- pour la CGT : Bernard ELIOT et Guy JOURDEN ;
- pour SUD : Marie SCHOELINCK et Dominique LESEIGNEUR ;
- pour la CFDT : Bernard LE MEHAUTE et Gilles BARBIER.

Point 7 – Calendrier annuel des séances du Comité

Jacques FEREOL attire l'attention sur le fait que la date du 22 février est pendant les vacances scolaires, ce qui semble poser problème à un certain nombre d'élus. D'autre part, il s'interroge sur la date du 26 mars, qui tombe un lundi et non un mardi ou un jeudi. D'autre part, étant donné le périmètre de la DT Ouest, tous les élus ne feront pas partie de la même zone de vacances scolaires.

La Présidente demande combien de personnes ne pourront être présentes le 22 février. Quatre personnes sont dans ce cas et étant donné qu'elles peuvent se faire représenter par leurs suppléants, la Présidente propose de maintenir cette date. D'autre part, la date du 26 mars s'explique par son indisponibilité le jeudi 29 mars. Néanmoins, le mardi 27 ou le mercredi 28 ne lui posent pas de problème. Le mercredi n'étant pas souhaitable pour plusieurs élus, la date du mardi 27 mars est retenue.

François PRENEAU informe que l'ensemble de la délégation SUD ne pourra être présente le 26 avril et sera indisponible toute la semaine du 23 au 27 avril.

La Présidente fait remarquer qu'au CE d'avril, la Direction a un certain nombre d'informations trimestrielles à communiquer au CE (Bilan social). Le fait d'avancer cette date ne permettrait pas de réunir tous les éléments nécessaires à cette présentation.

Après discussions, la date du 19 avril est retenue, sachant que la présentation relative au Bilan social ne pourra intervenir qu'au CE du 24 mai.

La Présidente récapitule les dates suivantes pour le premier semestre 2007 : 22 février, 27 mars, 19 avril, 24 mai, 28 juin.

La Présidente constate que l'ordre du jour est épuisé et félicite les élus qui auront la charge de missions importantes pour le fonctionnement du CE. Elle les félicite également pour la manière exemplaire avec laquelle ils ont préparé cette réunion.

Joël BARBU souhaiterait qu'à l'avenir, les CE commencent à 10 heures au lieu de 11 heures.

Jacques FEREOL rappelle qu'en commençant à 11 heures, il était possible d'avoir une réunion préparatoire de deux heures avant le CE.

Mario PETRICOLA est d'avis que ce débat devra intervenir dans le cadre de la mise au point du règlement intérieur.

La Présidente ajoute que deux documents sont distribués en séance ce jour : un rapport de la branche 2006 et un extrait de la documentation économique initiale présenté au CCE de l'UES pour la partie FTSA. Le document relatif aux données économiques sur la DT Ouest sera présenté la prochaine fois.

Guy JOURDEN soulève la question du temps de préparation des CE pour les suppléants et fait remarquer que si le CE commence à 10 heures, des interruptions de séance seront plus souvent nécessaires. La CGT demande donc un temps de préparation pour les suppléants du CE, qui existe d'ores et déjà au sein de certains CE de France Télécom.

Mario PETRICOLA a pris note de cette demande. Ce sujet pourra être abordé lors de la réunion entre le Bureau du CE et la Direction.

Thierry LELIEVRE souligne les conditions d'accueil difficiles de la salle Lancelot pour le nouveau CE et le fait qu'en cas de projection, une partie des élus tournera le dos à l'écran.

Mario PETRICOLA est conscient de ce problème et n'a pas de solution à proposer pour l'instant. Le problème est le même sur Nantes où la salle ne permet pas non plus de faire des projections. Il réfléchit actuellement à une solution alternative.

Daniel GILLARD fait remarquer qu'au CCE à Paris, la formule d'écrans dos à dos a été retenue.

Thierry LELIEVRE insiste sur la difficulté de différencier certaines nuances de couleurs sur des documents remis en noir et blanc. Ceci justifie l'importance de la projection.

Mario PETRICOLA répond que si la solution retenue ne permet pas de faire de projection, les documentations remises aux élus seront en couleur.

La Présidente confirme que la Direction recherche des solutions dans tous les registres évoqués par les élus aujourd'hui.

En ce qui concerne le déroulement des séances, Bernard ELIOT attire l'attention sur la nécessité d'avoir une certaine discipline et une bonne organisation des débats, avec une distribution équitable de la parole.

Enfin, la Commission dédiée à l'élaboration du règlement intérieur pourra réfléchir à l'éventualité d'alterner la tenue des CE à Nantes ou à Rennes.

La Présidente abonde dans ce sens.

Christian CORNUAILLE rappelle que dans les deux anciens CE de Bretagne et de Pays de la Loire, des mandataires ont été désignés pour effectuer la dévolution des biens. Il aimerait savoir quels moyens seront octroyés à ces derniers, notamment ceux qui n'ont pas de moyens.

La Présidente répond que ceci est prévu dans l'article 3 d'un accord relatif à la transition signé le 15 décembre 2006 qui stipule : « *Afin de laisser le temps nécessaire à l'information des membres des bureaux des CE nouvellement élus et éventuellement nouveaux dans leur fonction ainsi que les Présidents des commissions ASC dans le même cadre, les mandataires deviennent les membres référents à l'ancienne mandature jusqu'à deux mois après la date effective de communication des masses salariales 2006 et des effectifs de référence.* »

Christian CORNUAILLE précise que sa demande concernait l'application ORME et la question de savoir si les moyens y seraient remis en février.

La Présidente confirme que tel est bien le cas, conformément à la décision.

Franck BEAUMONT signale qu'un des mandataires est un ancien suppléant et n'a donc pas de moyen.

La Présidente répond qu'une solution sera trouvée pour ce cas précis. En l'absence d'autre question, elle remercie les élus et lève la séance.

La séance est levée à 11 heures 52.

Le Secrétaire de séance
Jacques FEREOU

ANNEXES

DECLARATION PREALABLE CFDT

Madame La Présidente

Aujourd'hui se tient la première réunion du Comité d'établissement de la Direction territoriale Ouest.

A cette occasion, La CFDT tient à rappeler l'état d'esprit dans lequel notre organisation démarre cette nouvelle mandature.

Les salariés ont élus leurs représentants. A l'issue de ce scrutin, la CFDT est la 3eme organisation syndicale et la 1ere chez les cadres.

Aussi nous prendrons toute notre place dans le bureau et assumerons les responsabilités que nous ont confiées les salariés.

Nous nous investirons dans chaque commission et notamment dans la Commission ASC avec nos valeurs CFDT dans un souci de transparence et de justice sociale.

Dans le cadre des IRP, la CFDT demande le respect des prérogatives du CE dans la consultation des dossiers. Notre organisation attend de l'entreprise qu'elle respecte son obligation de réponse écrite aux réserves formulées lors des avis. Nous demandons que le Délégué Syndical retrouve la place qui lui incombe. Nous souhaitons que la direction s'engage à développer un dialogue social permanent dans les unités et surtout à ouvrir des négociations sur tous les sujets qui concernent l'emploi et les conditions de travail.

Suite à l'annonce des 22000 suppressions d'emplois, La CFDT s'opposera aux décisions de l'entreprise dont le but est de dégrader l'emploi sur notre Territoire et combattra toute velléité de fermeture de sites. La CFDT n'acceptera pas les pressions sur la productivité dont le seul aboutissement est de fragiliser le personnel. Nous souhaitons au plus vite la mise en place des CHS CT dans les unités. Leur organisation devra répondre aux besoins de proximité des salariés et de la dispersion des sites sur le territoire qui s'étend jusqu'en Normandie et Centre Val de Loire.

Les élus CFDT se donneront les moyens de faire respecter le droit au travail et la dignité des salariés dans le cadre d'un véritable dialogue social.

DECLARATION PREALABLE SUD

L'installation du nouveau CE de la DT Ouest est l'occasion pour les élu/e/s et représentant SUD de réaffirmer leur commune volonté de travailler avec toutes les forces syndicales présentes, dans le respect de la représentation issue de l'élection du 11 janvier, pour que cette instance soit un outil utile pour chacun des salariés des unités de la DT Ouest.

Etre utile, c'est d'abord pour nous défendre l'emploi, la pluralité et la pérennité des sites face à une direction dont l'objectif premier est de réaliser son « équation emploi », c'est-à-dire de supprimer en 3 ans, un emploi sur 7,

Etre utile, c'est décortiquer précisément la salve de restructurations et de redéploiements qui s'annonce pour aider les collègues à faire face collectivement à l'aggravation des conditions de travail. Les bilans conjugués des deux précédents CE nous ont montré qu'à aucun moment les deux directions d'alors n'ont tenu compte des avis. Pour les directions, si l'avis des représentants du personnel est positif c'est oui, mais quand c'est non, c'est toujours oui. En sera-t-il ainsi pendant les deux ans à venir ? C'est à vous de nous le dire, Mme la Présidente.

Depuis la mise en place de la DT, les maîtres mots ont été optimisation et mutualisation. Toutes les restructurations n'ont eu en réalité pour objectif premier que de réduire les effectifs, d'intensifier le travail et d'aligner par le bas les services mutualisés : on augmente l'amplitude par ci, on supprime une pause par là, aujourd'hui le directeur de l'AVSCOA, adepte du dialogue social musclé, décrète que les plateaux de l'AVSCOA ne sont plus des centres d'appels dans l'unique objectif de sucrer les 10 minutes de pause toutes les deux heures. Nous attendons de vous, Mme la Présidente, l'arrêt de telles pratiques.

Cette semaine aussi nous avons appris l'expérimentation d'un nouvel outil d'affectation automatique des dérangements à l'UI, «*géconcept dans le cadre d'optique 2007*», sans la moindre information ni consultation des organisations syndicales ni, a fortiori, du CE. Combien de suppressions d'emplois prévues à la conduite d'activité si cette mise en place se fait ? Quels impacts sur les conditions de travail des techniciens ? Nous attendons de vous, Mme la Présidente, l'information complète et la consultation du CHSCT des unités et du CE préalablement à toute éventuelle mise en œuvre et avant tout déplacement de salarié.

Si nous conjugons la pression générée par les milliers de dérangements en souffrance, liés pour une part significative aux carences d'entretien du réseau, les manques d'effectifs, les dysfonctionnements engendrés par l'activité des ETL (entreprises sous-traitances), l'isolement des techniciens, les faiblesses des formations professionnelles et les pressions au départ, nous avons là un terreau favorable à une souffrance croissante au travail pouvant conduire au désespoir. Nous attendons de vous, Mme la Présidente, des engagements clairs et forts pour qu'aucun harcèlement managérial et aucune pression au départ ne soient plus tolérés.

Les conditions de travail sont de plus en plus impactées par les difficultés croissantes rencontrées par les salarié/e/s en matière de déplacements, notamment pour les accès domicile/travail, et de logement. Ces deux dimensions doivent être sérieusement et concrètement prises en compte par l'entreprise. Nous vous demandons, Madame, d'inscrire

sans délai l'entreprise dans les dispositifs Plan de Déplacement Entreprises, PDE, mis en place sous l'égide des collectivités locale.

Etre utile, c'est aussi travailler avec soin et détermination, à la gestion des activités sociales et culturelles. En deux ans, une large majorité de collègues a apprécié les prestations offertes par leurs CE, tant en Bretagne qu'en Pays de Loire. C'est avec le même souci de transparence et avec la même volonté de permettre à chacune et chacun de nos collègues d'avoir accès ou d'élargir ses horizons culturels et de loisirs que nous continuerons d'œuvrer. Notre boussole : plus pour celles et ceux qui ont moins, qualité, découverte et émancipation pour toutes et tous.

Deux mots pour conclure, le premier pour **confirmer notre plein accord pour l'organisation et la gestion pluraliste du CE** telle qu'elle a été définie par les trois groupes d'élus, CGT, CFDT et SUD, le second pour souhaiter et vous demander, Mme la Présidente, de **faciliter les conditions de travail des membres du comité en prenant en compte les contraintes locales spécifiques liées aux déplacements des élu/e/s et à l'étendue du périmètre de la direction territoriale.** Sur ce point, avec nos collègues CGT et CFDT, nous vous ferons des demandes concrètes qui, pour l'essentiel, consistent à confirmer les accords passés avec votre prédécesseur.

DECLARATION PREALABLE CGT

Madame la Présidente,

Vous réunissez pour la première fois le Comité d'Etablissement de la Direction Territoriale Ouest qui regroupe les 9065 salariés qui dépendaient auparavant des Comités d'Etablissement de Bretagne et des Pays de la Loire.

En votant à plus de 77%, les personnels ont montré leur attachement à la démocratie sociale où chaque voix doit compter aux élections mais aussi dans la mise en place d'accords.

La CGT a porté le choix de la proximité face à France Telecom qui par de multiples restructurations n'a cessé d'éloigner les centres de décision et les interlocuteurs tout en diminuant le nombre d'élus.

C'est ainsi que le CE de la DT Ouest, avec 18 élus titulaires et 18 élus suppléants, compte 10 élus de moins que le total des élus des CE de Bretagne et de Pays de la Loire.

La CGT, avec 37,4% des voix tous collèges confondus est représentée par 7 élus Titulaires et 7 élus suppléants. Elle est confirmée comme première organisation syndicale.

C'est forte de cette réalité et de cette confiance renouvelée que la CGT va travailler pour et avec tous les salariés dans les différentes instances.

Il y a un peu plus d'un mois les salariés de France Telecom ont, par une action unitaire, exprimé leur rejet de la politique suivie par France Telecom.

En effet aucune des choix faits par la direction actuellement ne va dans le sens des intérêts ni des personnels ni de la population.

C'est vrai pour le plan Next, le dossier RAF et toutes les restructurations qui se succèdent.

C'est vrai également pour les conséquences des décisions stratégiques en matière d'acquisition ou de vente d'actifs.

Ainsi quelques semaines après la vente de Pages Jaunes à un fonds de pension, ce sont 250 suppressions d'emplois qui ont été décidées.

Ces dossiers sont tous les résultats d'une politique de réduction des coûts destructrice socialement et économiquement pour la pérennité de l'entreprise.

A ce sujet, les personnels AFO en prêt de compétence Pages Jaunes nous ont transmis leurs demandes suite à l'entretien qui s'est déroulé à la DT le 22 janvier 2007.

Ils souhaitent avoir confirmation du fait que les personnes de chez Pages Jaunes qui ont postulé sur un poste sont prioritaires à niveau égal par rapport aux autres postulants.

Pour un suivi dynamique des dossiers ils demandent que soit organisée une réunion hebdomadaire en présence d'un représentant syndical. Nous relayons également leurs demandes afin que très vite chaque salarié retrouve un emploi en adéquation avec ses compétences même en sureffectif.

En annonçant à grands frais médiatiques la réalisation des 9400 suppressions d'emplois sur les 22000 prévues d'ici fin 2008, la direction de France Telecom montre que ses choix sont taillés sur mesure pour les marchés financiers.

D'ailleurs la Bourse a réagi à la hausse ce qui démontre la perversité du système.

La CGT réaffirme qu'il est urgent et nécessaire que d'autres choix soient opérés de façon à réorienter l'utilisation des richesses produites pour investir dans les moyens humains et matériels qui s'imposent au sein de France Telecom.

Pour déployer dès 2007 et massivement le réseau en fibre optique jusque chez l'abonné, il faut privilégier les investissements et non les actionnaires.

Les liquidités disponibles (Cash Flow) issues de la seule force de travail des personnels doivent servir en priorité à la création d'emplois stables, à une revalorisation des salaires et au maintien des services de proximité.